

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 V. 25G Vœu relatif au devenir du service des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris, dans sa séance des 10 et 11 juin 2013, demandant la poursuite du fonctionnement, dans les conditions réglementaires, du service d'accueil en urgence de l'Hôtel-Dieu, dans l'attente d'une concertation avec les personnels, d'une information des Parisiens et des adaptations du projet en conséquence ;

Considérant la demande formulée par ce même vœu d'une transmission à la Ville de Paris d'un programme précis, chiffré et étayé de renforcement des services d'accueil d'urgences du centre de Paris, qu'il s'agisse des ressources humaines, des moyens de fonctionnement et des travaux de réorganisation nécessaires, avec le calendrier associé ;

Considérant que la direction de l'AP-HP a maintenu sa décision d'une fermeture du service d'accueil en urgence de l'Hôtel-Dieu au 4 novembre 2013 ;

Considérant que le Maire de Paris a clairement fait part de son opposition à cette décision et a saisi du sujet le Premier Ministre, par courrier du 26 juin 2013 ;

Considérant que le projet alternatif porté par les personnels, qui prévoit de maintenir et de réinstaller l'ensemble des plateaux techniques et services dont le transfert a été entrepris depuis 2007, doit être examiné dans le cadre d'une concertation avec la direction de l'AP-HP et de ses tutelles, et que la transmission des conclusions de cet examen à la Ville de Paris est également souhaitable ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

- Rappelle sa demande d'un programme précis, chiffré et étayé de renforcement des services d'accueil d'urgences du centre de Paris, conformément au vœu adopté par le Conseil de Paris des 10 et 11 juin dernier ;
- Demande à être destinataire du projet alternatif porté par les personnels, qui vient d'être présenté par ces derniers à la Ministre de la Santé, ainsi que des éléments précis de l'étude qui en aura été faite, dans le cadre de l'indispensable concertation qui doit s'engager avec les personnels ;
- Demande que, conformément à la volonté clairement exprimée par le Maire de Paris, le service d'accueil d'urgence continue de fonctionner tant que toutes les difficultés susceptibles de compromettre l'accès aux soins, qui plus est en urgence, des Parisiens ne seront pas levées.